



Madame RENAUD Christelle
562, route de Chantoiseau
16560 COULGENS

Aussac-Vadalle, le 30 avril 2021

PJ : Rapport disciplinaire

Madame,

Le 29 avril vous avez quitté une réunion à laquelle je vous avez convié alors que je vous demandais expressément de rester dans la salle.

J'ai décidé de sanctionner ce refus d'exécuter un ordre direct de ma part.

Je vous informe que vous avez le droit d'obtenir communication de votre dossier individuel dans sa globalité. Vous pouvez le consulter jusqu'au 14 mai 2021. Je vous invite à prendre rendez vous avec la secrétaire de mairie à cet effet.

Je vous convoque à un entretien préalable à la procédure disciplinaire qui se déroulera le 17 mai 2021 à 15h00 en mairie.

Vous avez le droit de vous faire assister d'une personne de votre choix en vertu de l'Art. 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr